

L'an deux mille onze, le quatre mars, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 25 février 2011

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-maire, Mme PLAZZI, M. DARY, M. DUBOIS, M. SUDRAT, Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, M. GORYL, adjoints au maire. M. DUPUY, Mme ROY-VEYRI, M. BOISSARD, Mme CHADELAUD, Mme ARNAUD, M. MIALARET, Melle ARNAUD, Mme LAPLAUD, Mme PAGNON. Mme MEYZIE, M. LAGORCE, M. COUDERT, Mme COLETTE, M. LAROCHE, M. VERGNOLLE, M. FREMONT, conseillers municipaux.

ABSENTE : Melle LOULIER

ABSENTS excusés : Mme LAFONT, Mme RABAUD, M. LACOMBE, M. ROBERT.

Mme LAFONT a donné procuration à Mme ARNAUD.
Mme RABAUD a donné procuration à M. VERGNOLLE.
M. LACOMBE a donné procuration à M. DUPUY.
M. ROBERT a donné procuration à M. DUBOIS.

SECRÉTAIRE : Jean-Philippe FREMONT.

AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Eclairage public

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne pour l'installation de foyers lumineux lors des travaux d'effacement de réseaux avenue Gambetta et avenue Jules Ferry, le coût des deux programmes s'élevant à 47 377,11 € H.T.

- Programmation culturelle estivale

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles auprès des organismes publics et autres pour la programmation culturelle estivale 2011.

- Programmation 2011-2012 du centre culturel

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la programmation 2011-2012 du centre culturel Jean-Pierre Fabrègue.

- Entretien de l'alarme du local de la Bible

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement de l'entretien de l'alarme du local de la Bible située au centre culturel.

- Programme EPODE

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence Régionale de Santé pour toutes les opérations qui seront réalisées au cours de l'année 2011 dans le cadre du programme EPODE.

2. VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS :

Rapporteur : Laurent GORYL

⇒ **Avances sur subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une avance sur subvention aux deux associations suivantes qui en ont fait la demande :

- **Rugby Club du Pays de Saint-Yrieix : 25 000 €**
- **Centre des Livres d'Artistes : 15 000 €**

⇒ **Subventions exceptionnelles**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- **Groupement Haltérophilie et Musculation : 200 €**
- **Athlétic Club Arédien : 400 €**

3. SORTIES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS « LA TRIBU » :

- **Coût de participation des familles**

Rapporteur : Annie ARNAUD

⇒ Une journée ski au Lioran :

Une journée ski au Lioran est prévue le samedi 26 mars 2011 pour 7 adolescents et 2 accompagnateurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation des familles à 15 € par enfant.

⇒ Un séjour d'été au Moulin de la Jarousse :

Un séjour est prévu du 4 au 8 juillet 2011 au Moulin de la Jarousse pour 14 adolescents et 3 accompagnateurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation des familles à 100 € par enfant.

PERSONNEL

MODIFICATION DU RÉGIME DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS :

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie et complète la délibération du 29 novembre 2004 instaurant le Contrat Epargne-Temps en intégrant les dispositions suivantes :

✓ Si le nombre de jours épargnés est compris entre 0 et 20 au terme de l'année civile, ces jours ne peuvent être consommés que sous forme de congés. Cette mesure s'applique pour les agents titulaires ou non.

✓ Si le nombre de jours épargnés est compris entre 20 et 60 au terme de l'année civile, l'agent intéressé pourra, au plus tard le 31 janvier de l'année n + 1 :

- pour les agents titulaires :
 - soit demander une indemnisation ;
 - soit demander un versement au régime de retraite additionnel dans la fonction publique ;
 - soit demander le maintien des jours épargnés sur le compte épargne-temps dans la limite totale de 60 jours. Ces jours maintenus pourraient être utilisés sous forme de congés au cours de l'année. L'année suivante, un nouveau choix pourrait être opéré pour les jours détenus au-delà des 20 premiers.

- pour les agents non titulaires, seules deux possibilités sont ouvertes : l'indemnisation ou le maintien sur le CET dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

MARCHÉS DE TRAVAUX

RÉCAPITULATIF DES MARCHÉS PASSÉS EN 2010 :

Conformément à l'arrêté ministériel du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du Code des marchés publics, le conseil municipal a pris connaissance des marchés passés en 2010.

URBANISME

1. PLAN LOCAL D'URBANISME :

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

- Approbation de la modification

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme.

- Approbation de la révision simplifiée

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

- Approbation de la modification simplifiée

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

2. ACQUISITION D'UNE PARCELLE :

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise l'acquisition d'une parcelle située à « La Poterne », cadastrée section AR numéro 51, d'une surface de 299 m², appartenant à Madame Marianne THEILLOU épouse THEULIER ;**

☞ **fixe le prix d'achat à 7 000 € ;**

☞ **désigne Maître CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte de vente, les frais en découlant étant à la charge de la commune ;**

☞ **donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.**

3. CESSION D'UNE PARCELLE A UN PARTICULIER :

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise la cession à Monsieur Jean-Pierre PECOUT d'une parcelle communale cadastrée section ZT numéro 36, d'une surface de 933 m² au prix de 7 000 € ;**

☞ **désigne Maître Delcroix, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte, les frais en découlant étant à la charge de l'acquéreur ;**

☞ **donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.**

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Rapporteur : Mr le Maire

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNÉE 2010

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs de la commune, du service assainissement et du lotissement « Le Bocage 2 » pour l'exercice 2010.

2. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Conformément à la loi du 6 février 1992, un débat sur les orientations budgétaires a eu lieu.

La séance est levée à 23h00.

* * * * *